

Nous sommes appelés à nous prononcer sur le programme d'actions du PPAEN, qui affiche une ambition forte : protéger durablement les espaces agricoles et naturels face à la pression de l'urbanisation.

Cette ambition est nécessaire, et nous la partageons.

Mais à la lecture des documents qui nous sont soumis, une contradiction de fond apparaît.

Le Département se positionne comme chef de file de cette politique. Pourtant, les leviers opérationnels essentiels, en particulier en matière foncière, ne sont pas directement portés par lui.

Le rapport indique ainsi que la future cellule d'animation foncière sera portée, pilotée et financée par la Métropole du Grand Paris, avec l'appui d'acteurs comme Île-de-France Nature ou la SAFER.

De la même manière, les actions concrètes de portage foncier, d'acquisition, d'installation agricole ou de gestion des espaces reposent largement sur ces opérateurs.

Autrement dit, le Département coordonne, mais ne maîtrise pas directement les outils d'intervention.

Cette organisation n'est pas illégitime en soi. Mais elle a une conséquence très claire : elle limite la capacité d'action propre du Département.

Et cela se traduit dans le document qui nous est présenté : nous avons un programme structuré en axes, en objectifs, en intentions — mais sans moyens identifiés, sans priorisation opérationnelle claire, et sans engagements contraignants.

Dès lors, une question se pose : comment garantir l'atteinte de ces objectifs si les leviers d'action relèvent principalement d'autres acteurs ?

Le cas de Noisieu en est une illustration concrète. Malgré l'existence du PPAEN, et malgré les orientations affichées de protection du foncier, nous ne disposons pas aujourd'hui des moyens d'empêcher un projet majeur d'artificialisation des sols.

Mais cette limite dépasse ce seul exemple.

Le programme affirme vouloir soutenir l'agriculture locale et de qualité. Mais comment accompagner réellement l'installation ou la transformation des exploitations si la maîtrise foncière dépend d'acteurs extérieurs ?

Il affirme vouloir préserver les continuités écologiques et la ressource en eau. Mais comment agir efficacement sur ces enjeux sans outils opérationnels clairement identifiés ni capacité d'intervention directe ?

Il évoque la reconquête des friches, la lutte contre les dégradations, la gestion des milieux naturels.

Mais là encore, les modalités concrètes d'action restent largement renvoyées à des partenaires.

Ainsi, nous sommes face à un dispositif qui affiche une ambition politique forte, mais dont la capacité d'action repose en grande partie sur d'autres institutions.

Il ne s'agit pas de contester le rôle de ces partenaires, qui sont légitimes.
Mais de poser une question de responsabilité politique :
quels sont les moyens propres que nous nous donnons pour atteindre les objectifs que nous affichons ?

Car sans capacité d'action directe, le risque est réel que ce programme reste un cadre d'intention, dépendant d'arbitrages qui ne relèvent pas de notre assemblée.

C'est cette contradiction que nous souhaitons souligner aujourd'hui.

ABSTENTION